



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure	2-19 -Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming
Axe	2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active
Service instructeur	DTEFP
Dates agréments CLS	06 mars 2008

I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

a) Objectifs

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes est une priorité de la Commission Européenne.

A cet effet il faut :

- accentuer la participation des femmes au marché du travail et aux actions de formation
- faciliter une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle
- promouvoir une culture d'égalité par la sensibilisation et le relais d'information
- Développer des modes d'accueil diversifiés de la petite enfance
- Développer l'entrepreneuriat féminin
- Diversifier les choix professionnels des femmes et des hommes

Pour réussir le mainstreaming, c'est-à-dire la prise en compte systématique des priorités et des besoins respectifs des femmes et des hommes dans toutes les actions il faut :

- Intégrer cette notion aux actions de formation et d'accompagnement des opérateurs
- En tenir compte dans la formation des services instructeurs
- Evaluer la prise en compte et l'impact de ces objectifs dans toutes les actions



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-19 -Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming

Axe

2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :	Nature des indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O (objectif 2-d)			
	Nombre de structures bénéficiaires	10 sur la période	6 sur la période
	Nombre d'heures stagiaires	1 160 000 sur la période	1 100 000 2000-2006
	Diminution du taux d'illettrisme	13 % en 2013	16 % en 2006
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	63 % par an	60 % par an
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention			

c) Descriptif technique

Les actions prises en compte sont les suivantes :

Assistance technique sur chaque projet

Ingénierie de formation

Appui technique et Centre de ressources

Orientation et diversification des choix professionnels

Formation

Outils de communication sur la prise en compte de l'égalité pour tous les opérateurs, le monde économique, le grand public, les acteurs de l'insertion et de l'orientation ainsi que les instructeurs

Réseaux Formation (networking), clubs de marrainage et de parrainage de chefs d'entreprises ou de femmes en parcours d'insertion

Communication, événementiels

Atelier spécifiques femmes : créativité, brainstorming, développement personnel, conciliation des temps

Actions en lien avec des projets de mobilité et avec l'articulation des temps de vie (accueil petite enfance)



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-19 -Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming

Axe

2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

a) dépenses retenues

Les dépenses éligibles seront des dépenses relatives aux coût pédagogiques, prestations, salaires et celles habituelles rattachables à l'opération sur la base de clef(s) de répartition objective(s) vérifiable(s) et équitable(s), coûts directs et indirects.

b) dépenses non retenues

celles exclues par la réglementation européennes

III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

a) Critères de recevabilité

Statut du demandeur (bénéficiaire final) :

GIP, associations Loi 1901, syndicats, prestataires privés

Localisation : Toute l'île

b) Critères d'analyse du dossier

- Adéquation aux besoins des bénéficiaires
- Analyse des coûts de prestations
- Lisibilité des critères égalité hommes/femmes

IV. Obligations spécifiques du demandeur

Avis de la DRDFE

V. Informations pratiques

Lieu de dépôts des dossiers : DTEFP

Où se renseigner : DTEFP

Services consultés (y compris comité technique) : DRDFE



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-19 -Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming

Axe

2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

VI. Modalités financières

a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes : Oui Non

Régime d'aide : Oui Non

— Préfinancement par le cofinanceur public : Oui Non

b) Modalités financières

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100 %

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.

Plafonds (subvention publique) : Néant

Prise en compte des investissements générateurs de recettes : Non

c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut. Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	70	OUI	*	*		*	
100 = Coût total éligible	70% maximum	30% minimum					

* Cofinancement éventuel inclus dans les 30 % minimum prévus

d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés

VII. Liste des annexes (le cas échéant)

Néant